

**Ottawa Convention Centre Corporation /  
Société du Centre des Congrès d'Ottawa**

États financiers  
**31 mars 2022**

Aux membres de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net (passif net) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les états financiers inclus dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus lorsqu'elles seront accessibles et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

En lisant le rapport annuel, si nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de le signaler aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans l'état financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ottawa (Ontario)

Le 29 juin 2022

*MNP LLP*

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

# Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022 \$	2021 \$
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Trésorerie	5 503 023	3 578 209
Débiteurs (note 4)	804 450	1 396 539
Charges payées d'avance	126 413	99 365
	<u>6 433 886</u>	<u>5 074 113</u>
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 5)	129 523 631	132 539 749
	<u>135 957 517</u>	<u>137 613 862</u>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 14)	1 637 053	1 258 174
Tranche des revenus reportés et des acomptes à moins d'un an	3 140 122	1 285 763
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an (note 7)	195 003	186 121
	<u>4 972 178</u>	<u>2 730 058</u>
<b>Passif à long terme</b>		
Revenus reportés et acomptes	746 331	1 166 141
Dette à long terme (note 7)	28 225 900	28 420 903
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	91 645 909	93 343 445
	<u>125 590 318</u>	<u>125 660 547</u>
<b>Actifs nets</b>	<u>10 367 199</u>	<u>11 953 315</u>
	<u>135 957 517</u>	<u>137 613 862</u>

**Engagements** (note 12)

**Éventualité et incertitude relative à la mesure** (note 14)

**Approuvé par le Conseil,**

\_\_\_\_\_ Administrateur \_\_\_\_\_ Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Nourriture et boissons	783 025	13 252
Location de salles	356 582	762 149
Commissions	287 809	200 524
Publicité	477 799	464 080
Produit d'intérêts	17 455	20 917
	<u>1 922 670</u>	<u>1 460 922</u>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais directs	587 283	9 939
Frais des installations	3 301 755	3 092 202
Frais généraux et frais de vente et d'administration	2 327 214	2 014 538
	<u>6 216 252</u>	<u>5 116 679</u>
<b>Excédent des revenus sur les charges avant les éléments ci-dessous</b>	(4 293 582)	(3 655 757)
<b>Intérêts sur la dette à long terme</b>	(1 043 879)	(1 052 357)
<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles</b>	3 344 254	3 380 532
<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>	<u>(4 882 469)</u>	<u>(5 550 134)</u>
<b>Excédent des charges sur les revenus avant l'aide gouvernementale</b>	(6 875 676)	(6 877 716)
<b>Aide gouvernementale (note 2), (note 4), (note 15)</b>	<u>5 289 560</u>	<u>4 544 762</u>
<b>Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice</b>	<u>(1 586 116)</u>	<u>(2 332 954)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2022

---

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
<b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>	11 953 315	14 286 269
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	<u>(1 586 116)</u>	<u>(2 332 954)</u>
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<u>10 367 199</u>	<u>11 953 315</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022 \$	2021 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(1 586 116)	(2 332 954)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 882 469	5 550 134
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 344 254)	(3 380 532)
	(47 901)	(163 352)
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</b> (note 10)	2 378 469	(1 666 929)
	2 330 568	(1 830 281)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 866 351)	(574 745)
Apports en capital reçus	1 646 718	719 075
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(186 121)	(177 643)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	1 924 814	(1 863 594)
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	3 578 209	5 441 803
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	5 503 023	3 578 209
<b>Informations supplémentaires</b>		
Intérêts payés	1 043 879	1 052 357
<b>Activités d'investissement hors trésorerie supplémentaires</b>		
Apports en capital à recevoir	581 250	512 030

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## **1 Nature des activités**

La Société du Centre des Congrès d'Ottawa (le « Centre ») a été constituée en société aux termes d'une loi spéciale de la province d'Ontario. Le Centre a pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de gérer un centre de congrès de classe internationale dans la ville d'Ottawa, de façon à promouvoir et à développer le tourisme et le commerce en Ontario. Le Centre est exonéré de l'impôt sur les bénéfices.

## **2 Incidence de la COVID-19 (coronavirus) sur les activités de fonctionnement**

Au début de mars 2020, les répercussions de la pandémie de COVID-19 (coronavirus) ont commencé à se faire ressentir de façon importante sur les entreprises en raison des restrictions sur les déplacements et les activités et des consignes d'auto-isollement et de mise en quarantaine instaurées par les gouvernements fédéral et provinciaux de même que les administrations municipales.

Depuis mars 2020, la COVID-19 a eu une incidence considérable sur les activités du Centre en raison des restrictions importantes imposées sur les rassemblements publics, les déplacements au pays et à l'étranger de même que l'annulation d'événements. Ces facteurs ont eu une incidence défavorable sur la demande pour le Centre et la capacité du Centre à offrir ses services, ce qui l'a contraint à cesser temporairement ses activités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 ainsi qu'au cours du premier semestre et du dernier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

L'incidence de la COVID-19 a été contrebalancée partiellement par l'aide gouvernementale de 5 289 560 \$ (4 544 762 \$ en 2021) reçue du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (le « ministère ») aux termes d'un accord avec Paiements de transfert Ontario (note 15).

À l'heure actuelle, le Centre observe un retour des événements tenus en personne, mais dans une mesure moindre qu'avant la pandémie. En conséquence de la COVID-19, le Centre est devenu économiquement dépendant du ministère au cours des exercices clos les 31 mars 2021 et 2022, et il est attendu qu'il le demeurera dans les douze prochains mois à mesure que les activités reprennent. Le 25 mars 2022, le Centre a conclu un accord avec le ministère pour l'exercice 2022-23 aux termes duquel il pourrait recevoir jusqu'à 5 186 249 \$ en fonds de stabilisation d'urgence au cours de ce même exercice.



### **3 Résumé des principales méthodes comptables**

#### **Mode de présentation**

Les états financiers du Centre ont été préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada (NCSP), ce qui comprend les organismes sans but lucratif du secteur public.

#### **Comptabilisation des revenus**

Les revenus provenant de la vente de nourriture et de boissons, de la location de salles et d'autres sources sont comptabilisés lorsque les biens ou les services connexes sont fournis au client. Les revenus publicitaires sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la promotion est faite aux clients. Les revenus de commission sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement est tenu.

Le Centre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

#### **Apports de biens et de services**

À l'occasion, le Centre peut recevoir des apports de biens et de services. Étant donné que ces biens et services ne sont pas normalement achetés par le Centre ou que leur juste valeur ne peut être estimée par un effort raisonnable, les apports de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des revenus et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations importantes effectuées en préparation des présents états financiers comprennent la durée d'utilité des immobilisations corporelles et certaines charges à payer. Par nature, ces estimations sont assujetties à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements à ces estimations sur les états financiers pour la période considérée et les périodes ultérieures pourrait être importante.

### **3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est présenté selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des différentes catégories d'immobilisations, sauf dans le cas de l'année de leur acquisition, pour laquelle l'amortissement est calculé au prorata en fonction du trimestre où l'immobilisation a été acquise. L'amortissement est calculé selon les taux suivants :

Immeuble	40 ans, linéaire
Logiciel	5 ans, linéaire
Meubles, matériel et agencements	10 ans, linéaire
Réseau technologique	15 ans, linéaire

Le Centre soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils n'offrent plus de potentiel de service à long terme au Centre. Toute perte de valeur qui en découle correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle. Les pertes de valeur ne sont pas reprises dans les périodes ultérieures.

#### **Revenus reportés et acomptes**

Les revenus reportés et les acomptes représentent les montants reçus d'avance des clients pour des services à fournir dans l'avenir.

#### **Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports reportés représentent les montants reçus des divers paliers de gouvernement devant être affectés à la construction et à l'achat d'immobilisations corporelles. Un apport additionnel a aussi été reçu de l'un des principaux partenaires du Centre.

Les apports reportés reçus du gouvernement sont comptabilisés comme revenus sur la même base que l'amortissement des immobilisations corporelles.

Les apports reportés reçus du principal partenaire du Centre sont comptabilisés sur la durée de l'accord.

#### **Avantages sociaux futurs**

Tous les employés à temps plein du Centre sont admissibles à son régime de retraite à cotisations déterminées, aux termes duquel ils ont droit à des prestations de retraite, au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi, en fonction des cotisations accumulées qu'ils ont versées ou que le Centre a versés pour eux, plus les revenus de placement de ces cotisations. Les cotisations devant être faites par le Centre sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les services sont fournis aux employés.

### **3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

Au cours de l'exercice, le Centre a comptabilisé une charge de 81 631 \$ (85 653 \$ en 2021) pour des cotisations faites au régime de retraite à cotisations déterminées, laquelle est comptabilisée dans les frais généraux et frais de vente et d'administration.

#### **Instruments financiers**

Les instruments financiers du Centre se composent de la trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme.

Le Centre a classé ses instruments financiers comme suit :

<b>Actif/passif</b>	<b>Évaluation</b>
Trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Dette à long terme	Coût après amortissement

#### **Aide gouvernementale**

Le Centre comptabilisera les subventions publiques lorsqu'il aura l'assurance raisonnable qu'il répond aux critères d'admissibilité et qu'il touchera la subvention. Le Centre comptabilise les subventions provenant de Paiements de transfert Ontario dans les revenus non récurrents.

### **4 Opérations entre apparentés**

Le Centre est apparenté par voie de propriété commune avec l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État de la province de l'Ontario. Les opérations conclues avec ces entités, à moins d'être présentées séparément, sont considérées comme étant réalisées dans le cours normal des activités et comptabilisées à la valeur d'échange. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Centre a reçu 5 289 560 \$ (4 544 762 \$ en 2021) du ministère pour l'aider à régler les coûts de fonctionnement et à réapprovisionner les acomptes de clients (note 15), ainsi que des apports de 1 646 718 \$ (1 231 105 \$ en 2021) de la part du ministère devant servir à l'achat d'immobilisations (note 8). De ces montants, une somme totale de 581 250 \$ était comprise dans les débiteurs au 31 mars 2022 (1 220 792 \$ en 2021).

# Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

## 5 Immobilisations corporelles

	2022		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Immeuble	170 840 512	46 908 143	123 932 369
Logiciel	210 834	210 834	–
Meubles, matériel et agencements	12 782 027	8 604 538	4 177 489
Réseau technologique	2 476 912	1 816 402	660 510
Terrain	753 263	–	753 263
	<u>187 063 548</u>	<u>57 539 917</u>	<u>129 523 631</u>

  

	2021		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Immeuble	170 840 512	42 637 130	128 203 382
Logiciel	210 834	210 834	–
Meubles, matériel et agencements	10 960 008	8 202 541	2 757 467
Réseau technologique	2 476 912	1 651 275	825 637
Terrain	753 263	–	753 263
	<u>185 241 529</u>	<u>52 701 780</u>	<u>132 539 749</u>

## 6 Facilité de crédit

Au 31 mars 2022, la Société disposait d'une facilité de crédit de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2021) portant intérêt au taux préférentiel et remboursable à vue. La facilité de crédit est garantie par un contrat de garantie générale sur l'ensemble des biens meubles. Au 31 mars 2022, aucun montant (0 \$ en 2021) n'avait été prélevé sur la facilité de crédit. Comme l'exige le ministère, le Centre doit obtenir un décret ministériel avant d'effectuer un prélèvement sur la facilité de crédit. Le 2 mars 2021, la direction du Centre a obtenu le décret.

## 7 Dette à long terme

Le 4 mai 2018, le Centre a été libéré de son obligation de rembourser le prêt de 40 000 000 \$ plus intérêts à l'Office ontarien de financement (l'« OOF »). Cette libération vise le plein montant du capital et des intérêts combinés de 51 628 557 \$ payable à la date de prise d'effet du 31 mars 2018. Par conséquent, une nouvelle entente a été signée en vertu de laquelle le Centre doit effectuer des paiements annuels perpétuels de 1 000 000 \$ à l'OOF sous réserve de sa capacité à effectuer ces paiements et de la garantie obtenue du ministère. Les flux de trésorerie futurs liés à cette obligation perpétuelle ont été évalués à la valeur actualisée nette selon un taux d'actualisation de 3,63 % (lequel est fondé sur le taux d'emprunt sur 25 ans de la province de l'Ontario majoré d'une prime de 0,5 % pour tenir compte du risque de crédit du Centre) et totalisent 27 583 238 \$.

# Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

---

### 7 Dette à long terme (suite)

Dans le cadre de la nouvelle entente conclue avec l'OOF, le Centre a obtenu une garantie du ministère, un apparenté par voie de contrôle commun, pour couvrir toute insuffisance sur le paiement annuel devant être versé à l'OOF pour le compte du Centre. Le Centre n'est pas dans l'obligation de rembourser les montants payés au ministère aux termes de cette garantie.

La nouvelle entente conclue avec l'OOF exige également que le Centre effectue des paiements annuels additionnels à l'OOF dans la mesure où il dispose de flux de trésorerie excédentaires provenant des activités de fonctionnement. L'entente avec l'OOF stipule que le montant de tout paiement additionnel de cette nature sera négocié annuellement par le Centre et l'OOF en fonction des résultats de fonctionnement réels pour l'année visée et en tenant compte du plan de trois ans du Centre, y compris son plan d'investissement.

	31 mars 2022	31 mars 2021
	\$	\$
Valeur actualisée de l'obligation perpétuelle de paiement annuel sans intérêt de 1 000 000 \$ à l'OOF, actualisée au taux de 3,63 % par année	27 583 238	27 583 238
Dette liée à l'acquisition du réseau de services technologiques, portant intérêt au taux annuel de 4,73 % et payable en versements mensuels de capital et d'intérêts combinés de 19 167 \$ (19 167 \$ en 2021) pour la période d'avril 2011 à mars 2026	837 665	1 023 786
	<u>28 420 903</u>	<u>28 607 024</u>
Moins : Tranche échéant à moins d'un an	195 003	186 121
	<u>28 225 900</u>	<u>28 420 903</u>

Le tableau suivant présente les remboursements de capital exigibles sur la dette à long terme au cours des quatre prochaines années :

	\$
Exercice clos le 31 mars	
2023	195 003
2024	204 313
2025	214 066
2026	224 283

# Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 8 Apports reportés

	2022 \$	2021 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	93 343 445	95 492 872
Apports du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	1 646 718	1 231 105
Amortissement	(3 344 254)	(3 380 532)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>91 645 909</u>	<u>93 343 445</u>

## 9 Charges

Le tableau suivant présente les charges par fonction :

	2022 \$	2021 \$
Frais directs	587 283	9 939
Frais des installations	8 184 224	8 642 336
Frais généraux et frais de vente et d'administration	2 327 214	2 014 538
Charges financières	1 043 879	1 052 357
	<u>12 142 600</u>	<u>11 719 170</u>

La présentation ci-dessus des charges par fonction fait exclusion de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, étant donné que ceux-ci sont considérés comme des revenus conformément aux méthodes comptables adoptées par le Centre et mentionnées à la note 2.

## 10 Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

La variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement comprend les changements suivants dans les actifs et passifs à court terme :

	2022 \$	2021 \$
Débiteurs	592 089	419 732
Charges payées d'avance	(27 048)	(5 544)
Créditeurs et charges à payer	378 879	(1 245 199)
Revenus reportés et acomptes – À court terme	1 854 359	(1 390 974)
Revenus reportés et acomptes – À long terme	(419 810)	555 056
	<u>2 378 469</u>	<u>(1 666 929)</u>

## **11 Instruments financiers et gestion des risques**

Le système de classement suivant est utilisé pour décrire la base des données d'entrée servant à évaluer la juste valeur des instruments financiers dans la catégorie d'évaluation de la juste valeur :

- Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données d'entrée autres que des prix cotés qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif;
- Niveau 3 – Données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; les hypothèses reposent sur la meilleure information interne et externe disponible et celle qui convient le plus au type d'instrument financier évalué afin d'établir ce qu'aurait été le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions normales de concurrence.

La trésorerie, le seul instrument financier évalué à la juste valeur, a été classée au niveau 1.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations financières envers le Centre. Les politiques de réservation du Centre sont établies de manière à réduire au minimum les montants à recevoir des clients à la conclusion de leur événement et d'atténuer l'exposition du Centre au risque de crédit. De plus, la direction du Centre vérifie sur base régulière la solvabilité de ses clients et elle est d'avis que des politiques de recouvrement adéquates sont en place pour atténuer les pertes. Le Centre ne considère pas que les débiteurs posent un risque de crédit important.

Au 31 mars 2022, le Centre ne comptait pas de créances qui étaient en souffrance mais non dépréciées.

De plus, en mai 2018, le Centre a obtenu une garantie du ministère pour son obligation perpétuelle envers l'OOF dont il est question à la note 7. La capacité du Centre à se servir de cette garantie est assujettie à la solvabilité continue du ministère; toutefois, à l'heure actuelle, le Centre est d'avis que le ministère ne pose pas de risque de crédit important.

**11 Instruments financiers et gestion des risques (suite)****Risque de liquidité**

Le risque de liquidité désigne le risque que le Centre ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers. Le Centre est exposé à ce risque principalement en raison de ses créiteurs et charges à payer, de sa dette à long terme et de son obligation de payer annuellement 1 000 000 \$ à l'OOF (note 7). Dans le cadre de l'entente avec l'OOF, le Centre a obtenu la garantie du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture qu'il réglera pour le compte du Centre la totalité ou une partie des paiements annuels à verser à l'OOF si le Centre n'est pas en mesure d'effectuer de tels paiements. Étant donné que le paiement annuel de 1 000 000 \$ est requis à perpétuité, le paiement annuel est considéré être une charge d'intérêt chaque année et la valeur actualisée des paiements annuels futurs requis est présentée comme un passif à long terme dans l'état de la situation financière et comprise dans la catégorie « Plus de 5 ans » dans le tableau ci-après.

Le tableau ci-dessous montre une analyse des échéances des passifs financiers du Centre (exclusion faite de l'intérêt) au 31 mars 2022 :

	<b>6 mois ou moins \$</b>	<b>Plus de 6 mois et moins de 1 an \$</b>	<b>Plus de 1 an et moins de 5 ans \$</b>	<b>Plus de 5 ans \$</b>	<b>Total \$</b>
Créditeurs et charges à payer	1 521 378	26 295	44 690	44 690	1 637 053
Dette à long terme	96 362	98 641	642 654	27 583 246	28 420 903
	<b>1 617 740</b>	<b>124 936</b>	<b>687 344</b>	<b>27 627 936</b>	<b>30 057 956</b>

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre a contracté une dette de 837 665 \$ (1 023 786 \$ en 2021) portant intérêt à taux annuel fixe de 4,73 % pour l'acquisition du réseau de services technologiques (note 7). Selon la direction, le Centre n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

Au 31 mars 2022, l'exposition du Centre au risque de taux d'intérêt s'établissait à 837 665 \$. Au 31 mars 2022, le Centre estime qu'une hausse ou qu'une baisse de 1 % du taux d'intérêt sur l'emprunt entraînerait, en supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes, une augmentation ou une diminution d'environ 27 014 \$ (31 495 \$ en 2021) de l'actif net. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.



## **11 Instruments financiers et gestion des risques (suite)**

L'analyse de sensibilité figurant dans la présente note doit être considérée avec réserve étant donné que les variations sont hypothétiques et non forcément indicatives du rendement futur. La sensibilité dont il est question ci-dessus est calculée à partir des soldes de fin d'exercice et variera en fonction de la fluctuation des soldes dans l'avenir. De plus, pour les besoins de l'analyse de sensibilité, l'effet de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des instruments financiers a été calculé de manière indépendante de tout autre changement dans une autre hypothèse. Les changements réels de l'un des facteurs pourraient se traduire par des changements dans un autre facteur, ce qui est susceptible d'accroître ou d'amenuiser l'effet sur la juste valeur de l'instrument financier.

## **12 Engagements**

Le Centre a conclu des ententes pour des services de gestion d'installations et des services technologiques liés à son exploitation, lesquelles arrivent à échéance en 2026. Aux termes de l'entente de services de gestion d'installations, entre autres modalités, le Centre paiera des honoraires de gestion d'installations de 300 000 \$ (290 000 \$ en 2021) qui seront bonifiés de 10 000 \$ annuellement par la suite. Aux termes de l'entente de services technologiques, le Centre effectuera des paiements annuels ajustés pour tenir compte de l'inflation de 332 101 \$ (324 001 \$ en 2021) en lien avec l'entente de service en cours.

Le Centre a également conclu un contrat de location d'équipement de télécommunications avec RCAP dont la durée initiale et de premier renouvellement s'échelonne du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 1<sup>er</sup> avril 2021. Le contrat a été renouvelé en juin 2020 et arrive à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2025. Aux termes du contrat, le Centre paiera des honoraires annuels de 23 589 \$ (23 589\$ en 2021). Tous les montants excluent les taxes applicables.

## **13 Gestion du capital**

L'objectif du Centre dans sa gestion du capital est de maintenir sa capacité à poursuivre ses activités pour s'acquitter de son mandat qui est d'exploiter un centre des congrès de premier ordre. La structure du capital du Centre se compose de l'actif net, de la dette à long terme et des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. L'objectif du Centre pour la gestion de la structure de son capital est de veiller à accéder à des flux de trésorerie suffisants pour mener ses activités de fonctionnement et acquitter ses obligations.

## **14 Éventualité et incertitude relative à la mesure**

Au 31 mars 2022, le Centre a comptabilisé un montant de 135 393 \$ (306 922 \$ en 2021) représentant la meilleure estimation faite par la direction des paiements futurs qui pourraient devoir être effectués en raison des répercussions de la pandémie sur ses activités. Le montant réel de toute obligation est actuellement incertain et pourrait être supérieur ou inférieur à celui estimé par la direction. Tout écart entre le montant comptabilisé et le montant réel qui devra être payé, s'il y a lieu, sera comptabilisé en tant que charge ou crédit à l'état des résultats de la période au cours de laquelle les montants sont payés ou deviennent payables.

## **15 Aide gouvernementale**

En réponse aux répercussions défavorables de la COVID-19 sur le secteur des congrès et de la tenue d'événements, le ministère a accordé des subventions au Centre. Le 22 juin 2021, le Centre a conclu une entente avec Paiements de transfert Ontario aux termes de laquelle il touchera des subventions pour l'aider à régler les coûts de fonctionnement et à réapprovisionner les acomptes de clients.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, le Centre a comptabilisé une subvention de Paiements de transfert Ontario de 5 289 560 \$ (4 544 762 \$ en 2021), dont une tranche de 0 \$ (708 862 \$ en 2021) était à recevoir (note 4).